



## Comité Action Publique 2022 Audition du 24 novembre 2017

Intervention de Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques

Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas possible de débiter mon intervention sans faire mention du contexte de la période, particulièrement négatif pour les agents publics. Gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, report d'un an de la mise en œuvre du protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR) : ce sont là autant d'éléments qui s'ajoutent aux discours de stigmatisation des fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique, dont les traces sont profondes. Il convient donc, à nos yeux, de travailler à rétablir, à reconstruire la confiance entre le Gouvernement, les employeurs publics et les agents et leurs représentants.

Depuis de nombreuses semaines maintenant, la CFDT a maintes fois regretté que le prisme budgétaire qui guide l'ensemble des travaux du programme Action publique 2022 ne contribue à apaiser, ni les agents, ni les ambiances de travail. À nos yeux, les objectifs affichés d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents et d'amélioration de la qualité des services publics doivent primer. C'est de la revue des missions que découle la définition des moyens nécessaires et non l'inverse.

Aussi, avant d'entamer toute nouvelle réforme structurelle, nous invitons à un bilan des réformes déjà mises en place au cours des dernières années. Elles sont nombreuses, et pour certaines toujours en cours car la réforme se fait rarement en un jour mais est plutôt un continuum : révision de la carte judiciaire, refonte de la carte des services des finances publiques, création des DDI, réorganisation territoriale des services de l'État, fusion de collectivités territoriales, création des groupements hospitaliers de territoire, ... Ce qui est certain, c'est que toutes se sont mises en œuvre à un prix souvent élevé pour les agents, en raison (entre autres) d'un déficit de dialogue social et d'écoute des propositions des agents eux-mêmes.

Un mot sur cette revendication de la CFDT Fonctions publiques d'ouvrir des espaces de dialogue : donner la parole aux agents sur leur travail et les écouter ne peut se limiter à une opération dont l'avenir dira si elle n'est que médiatique ou non, je veux parler du Forum de l'action publique lancé aujourd'hui même. Les espaces de dialogue doivent s'inscrire dans une perspective d'adaptation permanente des administrations, services, établissements aux besoins et aux attentes des usagers, aux évolutions technologiques, aux nouveaux modes d'organisation du travail et la CFDT est persuadée que doit s'organiser l'écoute des propositions des agents dans

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr) – [treso.compta@uffa.cfdt.fr](mailto:treso.compta@uffa.cfdt.fr)

un mouvement continu qui doit permettre l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ET l'amélioration des services aux usagers.

La mise en œuvre du programme Action publique 2022 se traduira probablement par des décisions qui reviennent au politique, mais desquelles le dialogue social ne pourra être écarté. La première de nos préoccupations en tant qu'organisation syndicale représentative des agents, fonctionnaires et contractuels, sera de veiller à leurs intérêts. Aussi, nous attendons que des concertations et négociations s'ouvrent sur l'ensemble des sujets d'accompagnement : harmonisation des rémunérations, des déroulements de carrière, des dispositifs indemnitaires, des dispositifs d'action sociale, des régimes d'organisation du travail, des dispositifs de protection sociale complémentaire, etc. Outre les dispositions qui devront être harmonisées en s'alignant sur le mieux disant, il est d'autres dispositifs sur lesquels il conviendra de négocier : les formations dont devront bénéficier les agents (et sans confusion avec les droits inscrits au compte personnel de formation), les modalités d'accompagnement sur la mise en œuvre de nouvelles formes d'organisation du travail, les dispositifs d'aide, d'accompagnement et de compensation en cas de mobilité forcée, et tout autre sujet qui émergerait des phases de concertation.

Avant de laisser le temps aux questions, je tiens à appeler l'attention du Comité sur deux sujets qui restent à traiter. La mise en œuvre de réformes importantes, structurelles ou non, ne peut plus se faire par un seul et unique pilotage hiérarchique descendant qui exclut l'expression de plus en plus fortes des usagers à tenir compte de leurs contraintes qui ne sont pas les mêmes partout, et qui ne tient pas non plus compte des aspirations des agents qui, elles non plus, ne sont pas les mêmes partout. Il faudra donc enfin parvenir à accorder des marges de manœuvre claires et assumées pour chacun des différents niveaux organisationnels, notamment sur les questions d'organisation du travail et de qualité de vie au travail. Ce qui revient à dire que doit être posée et traitée la question de l'encadrement de proximité en terme de parcours professionnels et d'accompagnement et de soutien dans l'exercice de la responsabilité.

Et enfin, toute réforme s'accompagne (ou devrait s'accompagner...) d'une évaluation. Et pour la CFDT Fonctions publiques, il faudra absolument travailler à ne pas confondre évaluation des politiques publiques et évaluation des services avec l'évaluation des agents, qu'elle soit individuelle ou collective.

Je vous remercie.